



Renseignements sur les primes utilisés pour l'évaluation des coûts en Ontario

Loi sur les assurances, L.R.O. 1990, c 1.8, par. 102(6)

Élément	Référence	Année 2011 (en milliers)	Année 2010 (en milliers)	Variation* (en milliers)	en %
À ÊTRE REMPLI PAR LES COMPAGNIES QUI DÉPOSENT UN FORMULAIRE VIE-1					
Primes nettes souscrites d'assurance vie	p. 95.010 Ligne (089+389) Col. 06				
Primes nettes souscrites de contrats de rente	p. 95.010 Ligne (189+489) Col.06				
Primes nettes souscrites d'assurance contre les accidents et la maladie	p. 95.010 Ligne (299+599) Col. 06				
Total des primes nettes souscrites		(A)			
À ÊTRE REMPLI PAR LES COMPAGNIES QUI DÉPOSENT UN FORMULAIRE BSIF 56					
Primes nettes souscrites d'assurance vie	p. 95.010 Ligne 04 Col. 06				
Primes nettes souscrites de contrats de rente	p. 91.00 Ligne 44 Col.06				
Primes nettes souscrites d'assurance contre les accidents et la maladie	p. 95.010 Ligne 84 Col. 06				
Total des primes nettes souscrites		(A)			
À ÊTRE REMPLI PAR LES COMPAGNIES QUI DÉPOSENT UN FORMULAIRE P&C1					
Total des primes nettes souscrites	p. 67.10 Ligne 89 Col. 06	(1)			
Primes nettes souscrites d'assurance contre les accidents et la maladie	p. 10.41 Ligne 88 Col.02	(A) (2)			
Primes nettes autres que celles d'assurance contre les accidents et la maladie (1) - (2)		(A)			
Primes directes souscrites d'assurance automobile	p. 67.10 Ligne 29 Col. 06	(A)			
À ÊTRE REMPLI PAR LES COMPAGNIES QUI DÉPOSENT UN FORMULAIRE S15					
Primes directes souscrites					
Primes nettes souscrites					
Primes nettes acquises					
Sinistres nets encourus					

(A) MONTANT UTILISÉ POUR LE CALCUL DE L'ÉVALUATION DES COÛTS

* Veuillez expliquer ci-dessous les variations de primes qui dépassent 20 % ou 1 million de dollars :

Nom et titre

Signature

Date